

DSUE - Mission développement durable et solidaire

DSUE - Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

# **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

Compte-rendu de la réunion du mardi 10 octobre 2017 Salle de réunion Paul Verlaine de l'Hôtel de Ville.

## **ORDRE DU JOUR**

# Direction Développement, services urbains et énergie

#### Mission Développement durable et solidaire

1. Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et solidaire.

#### Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

- 2. Opération "Commune Nature": signature d'une charte avec la région Grand Est.
- 3. Points divers.

# Etaient présents, sous la présidence de : Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, remplaçant Monsieur René DARBOIS, empêché

- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale Membre titulaire
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale, Membre suppléant
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Madame Isabelle KAUCIC, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Didier CARLES-FAHNAUER, Chargé de mission évaluation et écoresponsabilité, Mission Développement Durable et Solidaire

## **Etaient excusés:**

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

Madame AGAMENNONE ouvre la séance à 18 h 00 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

<u>1<sup>er</sup> Point</u> : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et solidaire

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il est axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement et comporte d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les principaux résultats obtenus par la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur du développement durable sont déclinés dans le présent rapport. Sa rédaction s'appuie sur les trois axes d'orientations stratégiques de l'Agenda 21. Ce dernier trace également quelques perspectives pour les années à venir.

Des remarques d'amélioration ou de précisions ont été faites par les élus présents. Par ailleurs, un échange sur la qualité de l'éclairage en centre-ville a eu lieu. Une demande de précision concernant l'éclairage des monuments et l'éclairage à proximité des espaces verts a été faite auprès du service compétent.

2ème Point : Opération "Commune Nature": signature d'une charte avec la région Grand Est.

Il s'agit de la signature d'une charte avec la région Grand Est, visant à réaffirmer l'engagement de la ville de Metz dans une politique « zéro pesticide ».

Aucune remarque de la commission, avis favorable à l'unanimité.

#### **3ème Point :** Divers

→ Aucun point divers

L'ordre du jour étant épuisé, Madame AGAMENNONE lève la séance à 19 h 30.

Pour le Président de la commission :